



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II
LORS DE LA PRÉSENTATION DES LETTRES DE CRÉANCE
DU NOUVEL AMBASSADEUR
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE
PRÈS LE SAINT SIÈGE***

Vendredi 20 octobre 2000

Monsieur l'Ambassadeur,

1. C'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue à Votre Excellence à l'occasion de la présentation des Lettres qui L'accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Côte-d'Ivoire auprès du Saint-Siège.

J'ai été sensible aux paroles courtoises que vous m'avez adressées et je vous saurais gré de transmettre mes remerciements à son Excellence Monsieur Robert Gueï, Président de la République, pour les vœux qu'il m'a fait parvenir par votre intermédiaire. Je salue aussi très cordialement le peuple ivoirien tout entier. Je souhaite qu'en cette étape importante de son histoire, il trouve la force d'âme nécessaire afin de poursuivre, dans la paix et dans la solidarité entre toutes ses composantes, ses efforts courageux en vue de son développement humain et spirituel.

2. Dans votre allocution, vous avez fait mention des mutations importantes que connaît votre pays. Depuis son accession à l'indépendance, la Côte-d'Ivoire a montré combien elle est attachée à sa longue tradition de fraternité et d'hospitalité. Aujourd'hui, alors que des problèmes nouveaux se posent à la nation, il convient qu'elle préserve cet héritage et qu'elle con-solidé son unité.

L'utilisation de la violence pour régler les différends ne peut conduire qu'à renforcer les divisions et les tensions et à hypothéquer à long terme l'organisation sociale. La paix est un trésor inestimable qui, pour être conservé pleinement, exige que l'édification de la société se fonde sur les principes

d'équité, de vérité, de justice et de solidarité. C'est alors que pourra aussi être garanti pour tous le respect des droits humains fondamentaux.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, "est voué à l'échec tout projet qui tend à séparer deux droits indivisibles et interdépendants: le droit à la paix et le droit à un développement intégral et solidaire" (*Message pour la Journée mondiale de la Paix 2000*, n. 13). Je souhaite que les efforts réalisés au cours des dernières années pour donner aux Ivoiriens des conditions de vie meilleures se poursuivent et permettent à tous de profiter des bienfaits du développement. Pour cela, il est nécessaire que se manifeste une ferme volonté de rechercher et de mettre en oeuvre des solutions adéquates afin de pourvoir aux besoins essentiels des personnes et des familles, et d'assurer un partage équitable des avantages et des charges, par une gestion saine du patrimoine commun.

3. L'engagement de l'Eglise catholique dans la vie des sociétés humaines s'inscrit dans la mission propre qu'elle a reçue du Christ. Elle souhaite contribuer pour sa part à l'édification d'une communauté nationale unie et fraternelle. Aussi entend-elle favoriser des relations de confiance et rechercher les voies d'une réconciliation authentique entre tous les habitants du pays. Pour cela, un climat de dialogue, respectueux des différences légitimes, est nécessaire, car la croissance de l'animosité ethnique ou religieuse est une menace sérieuse contre la paix et l'unité et va à l'encontre du dessein de Dieu sur l'humanité. Pour les catholiques, "le défi du dialogue est, au fond, le défi de la transformation des relations entre les hommes, les nations et les peuples, dans la vie religieuse, politique, économique, sociale et culturelle" (*Ecclesia in Africa*, n. 79).

Par ailleurs, pour affronter les problèmes complexes qui se posent sur les chemins du développement harmonieux des sociétés, l'Eglise engage les responsables de la vie publique à une prise de conscience toujours plus grande et plus authentique des valeurs morales. Il en va de la confiance du peuple à l'égard de ceux qui ont été appelés à le servir dans les affaires publiques.

Ces valeurs universelles, comme le respect de toute vie humaine et de sa dignité, la solidarité et le sens du bien commun, l'accueil fraternel de l'étranger, sont particulièrement chères aux peuples africains. Elles sont un patrimoine précieux qui, lorsqu'il est accepté et développé, doit devenir une source d'espérance en l'avenir et permettre d'établir la vie sociale sur des bases assurées.

4. Monsieur l'Ambassadeur, en cette circonstance solennelle, à travers votre personne, je voudrais saluer avec affection les membres de la communauté catholique de Côte-d'Ivoire. Je les invite à demeurer unis autour de leurs Evêques, afin d'être dans la société ivoirienne des ferments de fraternité et de réconciliation, par une collaboration généreuse et loyale avec leurs concitoyens.

Que l'année jubilaire soit un stimulant qui les aide à raffermir leur foi dans le Christ Sauveur et à prendre une conscience renouvelée de la vocation de témoins de l'Evangile à laquelle ils ont été

appelés!

5. Au moment où vous commencez votre mission auprès du Saint-Siège, je vous offre mes vœux cordiaux pour la noble tâche qui vous attend. Je vous assure que vous trouverez toujours ici, auprès de mes collaborateurs, une aide attentionnée et cordiale.

Sur Votre Excellence et sur sa famille, sur le peuple ivoirien et sur ceux qui président à sa destinée, j'invoque de grand cœur l'abondance des Bénédictiones divines.

**Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol. XXIII, 2 p.665-667.*

L'Osservatore Romano 21.10. 2000 p.4.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n. 44 p.4.

La Documentation catholique n.2236 p. 963-964.

© Copyright 2000 - Libreria Editrice Vaticana

©Copyright - Libreria Editrice Vaticana